



# Camping Le Chêne-Tallard



## CONTRAT DE LOCATION (Un contrat de location par séjour)

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Pays : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....


Date d'arrivée : .....  
Date de départ : .....  
Nombre d'adultes : .....  
Nombre d'enfants - de 18 ans : .....  
- de 14 ans : .....  
- de 3 ans : .....



Race .....

**Non autorisés dans les locations**

- Tente  Caravane  
 Camping car  Tente nature 2pers.  
 Electricité 6 A  10 A  
 Mobil-home 4 pers. Confort  
 Tiny home 2 pers. Confort

  Thermique  Electrique  Hybride  
Pour des raisons de sécurité, il est interdit de recharger  
les voitures électriques sur votre emplacement.

- J'accepte de respecter cette règle.  
 Je souscris à l'assurance annulation (montant du  
séjour hors frais de dossier et taxe de séjour x 4/100  
= ..... €

Je déclare avoir pris connaissance des conditions  
de location, règlement et tarifs, et les accepter.

Date : ..... Signature : .....

Je règle par :  
 Chèque  Carte Bancaire  
 Chèque-Vacances  Virement

Carte N° : .....  
Validité : \_\_ / \_\_ Script : \_\_\_

J'autorise le prélèvement de : ..... €

Signature :

## Conditions et règlement des locations

- Le contrat est à compléter et à signer en respectant les modalités de réservation, il doit être retourné accompagné de l'acompte de 30% et des frais de dossier.
- Frais de réservation forfaitaires, à ajouter à l'acompte, non déductibles de la facture, ni remboursables en cas d'annulation.
- La location est définitive après réception de notre confirmation donnant accord sur les dates et accusant réception des acomptes. La décision de l'acceptation ou du refus de la location dépend uniquement de la direction.
- Aucun emplacement précis ne pourra être garanti, les emplacements et locations sont attribués dans l'ordre de réception des contrats.
- Toutes les locations commencées sont dûes en totalité. Aucune réduction n'est accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.
- Toute annulation doit nous parvenir par écrit. Si une annulation est faite plus de 2 mois avant la date d'arrivée, nous rembourserons intégralement l'acompte moins les frais de dossier. Si une annulation est faite moins de 2 mois avant la date d'arrivée, l'acompte sera gardé. Si une annulation est faite moins d'un 1 mois avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera gardée.
- Pour la location d'un emplacement, le solde du séjour est à régler à l'arrivée au camping, les emplacements sont loués de 14h à 12h.
- Pour la location d'un hébergement, le solde est à régler 1 mois avant la date d'arrivée. Les hébergements sont loués de 17h le jour de l'arrivée jusqu'à 10h maximum le jour du départ. 2 dépôts de garantie vous seront demandés à votre arrivée : 200 € pour garantir la dégradation du matériel et 70 € pour la propreté des lieux. L'inventaire d'entrée sera effectué par vos soins et signé. L'inventaire de sortie sera effectué par l'équipe du camping. Le nettoyage final sera assuré par vos soins et sera contrôlé lors de l'inventaire de sortie. La direction se réserve le droit de procéder au ménage et au remplacement d'objets dégradés sur le montant du dépôt de garantie.
- Toute personne doit se conformer au règlement intérieur du camping. Un bracelet vous sera remis à votre arrivée, il devra être porté dans le camping durant votre séjour afin de pouvoir contrôler toute personne étrangère au camping.
- Sauf avis contraire de votre part, vos coordonnées seront conservées.

Annulation : Le camping Le Chêne vous propose une assurance  
11/ Annulation et Interruption dans votre contrat de location. Notre partenaire Critchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

12/ En cas de litige, seuls les tribunaux de Gap sont compétents.